



Montreuil, le 19 janvier 2026

Le Bureau National du SNCA-CGT,

**CMA FRANCE**

A l'attention du Président de la CPN 56 Joël FOURNY  
12, avenue Marceau  
75008 PARIS

**Objet** : Crise nationale des inscriptions à l'examen T3P – mise en cause de la dernière mission régaliennne confiée aux CMA

Monsieur le Président,

Le SNCA-CGT souhaite vous interpeller solennellement sur la crise nationale que traverse actuellement la gestion des inscriptions à l'examen du T3P (Taxi, Transport Public Particulier de Personnes), crise qui met gravement en cause la dernière mission régaliennne confiée par l'État aux chambres de métiers et de l'artisanat.

Depuis novembre 2025, le changement de prestataire en charge de la plateforme nationale d'inscription à l'examen T3P a provoqué des dysfonctionnements majeurs. Opéré sans préparation suffisante, ce changement a plongé les services dans une instabilité persistante, faite d'avancées partielles suivies de retours en arrière, empêchant toute sécurisation durable du dispositif.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de restrictions budgétaires imposées aux CMA, qui fragilisent leur capacité à assurer des missions de service public dans des conditions acceptables. Les économies recherchées se traduisent par des coûts humains, organisationnels et financiers bien supérieurs aux gains espérés.

Dès sa mise en production, la nouvelle plateforme s'est révélée incomplète et instable. Des fonctionnalités essentielles étaient absentes ou non opérationnelles, **les agents n'ont bénéficié d'aucune formation digne de ce nom** – remplacée par une simple démonstration – et de nombreuses questions techniques et organisationnelles demeurent à ce jour sans réponse. Plusieurs semaines ont été nécessaires avant de pouvoir traiter partiellement les nouvelles inscriptions, et ce fonctionnement reste encore aujourd'hui fragile.

Plus grave encore, **les réinscriptions ne peuvent toujours pas être traitées**. Ce blocage majeur a des conséquences lourdes :

- une perte financière significative pour les CMA sur les mois de novembre et décembre 2025 ;
- une colère légitime des candidat-e-s, dont les projets professionnels sont directement mis en





péril ;

- une incompréhension croissante des organismes de formation, privés de toute visibilité ;
- des agent·e·s en première ligne, submergé·e·s par les sollicitations, contraint·e·s de répondre par un « on y travaille » qui ne suffit plus.

Les personnels subissent de plein fouet les conséquences d'un choix qu'ils n'ont ni décidé ni piloté.

La crise actuelle révèle par ailleurs une **confusion préoccupante des responsabilités entre la CMA, le prestataire et le ministère de tutelle**. Le cahier des charges initial est pointé pour son manque de précision, le prestataire est accusé de ne pas respecter ses engagements, et les chauffeur·euse·s de taxi, en bout de chaîne, vivent cette situation comme un **abandon institutionnel**. Cette opacité nourrit la défiance et aggrave la souffrance au travail des agent·e·s, déjà exposé·e·s quotidiennement à la colère des usager·ère·s.

Le SNCA-CGT vous alerte également sur l'existence de **risques psychosociaux avérés** : pressions constantes, impossibilité de répondre efficacement faute d'outils et d'informations fiables, accumulation des retards et absence de perspectives claires de résolution. Le climat de stress, de démotivation et de souffrance au travail qui en résulte est intenable sur la durée.

Le retard accumulé **menace désormais la tenue même de la session d'examen de janvier 2026**. En parallèle, les préfetures, confrontées à l'absence de transmission automatique des données depuis novembre, interpellent régulièrement les CMA, impactant également les candidat·e·s des sessions précédentes.

La question du sens de ce changement de prestataire doit être posée. S'il visait à réaliser des économies, celles-ci se font manifestement au détriment des candidat·e·s, des organismes de formation et des agent·e·s. Les conséquences humaines, organisationnelles et financières constatées dépassent largement les gains annoncés.

Face à cette situation, le SNCA-CGT exige :

- la sécurisation urgente de l'outil, incluant la correction immédiate des dysfonctionnements techniques et la mise en place d'un plan de rattrapage pour les réinscriptions ;
- un accompagnement réel des agent·e·s, par des formations complètes, un appui opérationnel effectif et un renforcement des effectifs pour absorber la charge exceptionnelle ;
- une communication transparente, clarifiant les causes, les responsabilités et un calendrier précis de résolution communiqué à l'ensemble des acteur·rice·s concerné·e·s ;
- la prise en compte immédiate des risques psychosociaux, par la mise en place de dispositifs





de soutien et une évaluation sérieuse des besoins en ressources humaines et matérielles ;

- la réalisation d'un audit indépendant sur le processus de changement de prestataire et sur la répartition des responsabilités entre la CMA, le prestataire et le ministère ;
- des garanties pour l'avenir, incluant l'implication des représentant·e-s du personnel dans les décisions structurantes et un budget dédié à la modernisation des outils, sans compromettre la qualité du service public.

**Les personnels des CMA ne doivent plus être la variable d'ajustement de décisions mal préparées qui fragilisent le service public et discréditent les missions qui leur sont confiées.**

Dans l'attente de réponses claires et d'actes concrets, le SNCA-CGT restera pleinement mobilisé.

Veillez croire, Monsieur le Président, en notre détermination à défendre les personnels et les missions de service public des chambres de métiers et de l'artisanat.

Pour le SNCA-CGT,  
Son secrétaire général,

Sylvain CHALLAN BELVAL

